



Chalets en France

TOURISMAVERT | Tél. : 05 55 84 34 48  
19190 BEYNAT | Fax : 05 55 22 88 29  
E-mail : infos@chalets-en-france.com

## Offres Comités d'Entreprises et Collectivités 2007 - 2008

### Formule N°1: Les linéaires

#### Tarifs Linéaires Haute saison

	9 sem.	14 sem.	20 sem.
Hameaux de Miel	4350	5500	6800
Hameaux du Perrier G.T.*	4350	5500	6800
Hameaux du Perrier P.T.*	4150	5200	6500
Hameaux des Lacs	4350	5500	6800
Hameaux des Marines	5700	7000	8600

Jusqu'à - 50 %  
sur les tarifs publics de  
Chalets en France

#### Linéaires Semaines Hors Saison

(Semaines de son choix, hors Juillet et août)

	9 sem.	14 sem.	20sem.	30 sem.	44 sem.
Hameaux de Miel	2065	2860	3700	4970	6550
Hameaux du Perrier G.T.*	2065	2860	3700	4970	6550
Hameaux des Lacs	2065	2860	3700	4970	6550
Hameaux des Marines	2640	3520	4440	5880	7660

#### Linéaires Week Ends

(Week-ends de son choix, hors Juillet et Août) (Arr. Vendredi / Dép. Lundi)

	20 W.-E.	35 W.-E.	45 W.-E.
Hameaux de Miel	2950	4880	5900
Hameaux du Perrier G.T.*	2950	4880	5900
Hameaux des Lacs	2950	4880	5900
Hameaux des Marines	3200	5350	6500

\*P.T. : Petite terrasse

\*G.T. : Grande Terrasse

### Formule N°2: La convention de partenariat avec Chalets en France






Offre directement destinée aux salariés des Comités d'entreprises ou Collectivités .

**15 % de remise offerte à tous les salariés**  
des entreprises signataires de la  
**convention de partenariat avec Chalet en France.**  
Sur la destination, et aux dates de son choix.\*

\*Offre non cumulable, selon disponibilités

#### Avantages :

1. Un choix de plusieurs destinations qui s'offre aux salariés.
2. Pas d'engagement financier de la part du Comité d'Entreprise ou de la Collectivité.
3. Pas de contraintes administratives pour le personnel de l'organisme signataire.
  -  Le salarié se documente directement, ou se connecte à [www.chalets-en-france.com](http://www.chalets-en-france.com).
  -  Le salarié s'informe directement auprès du personnel de « Chalets en France ».
  -  Le salarié réserve et paye directement, sur simple présentation de l'attestation de partenariat.
4. Pas de contrat d'exclusivité. L'organisme partenaire est libre.
5. Pas de quota de réservations imposé à l'organisme signataire.

Une de ces formules vous intéresse, contactez-nous : +33 (0)5 55 84 34 48 - infos@chalets-en-france.com